

## DESCRIPTION DU POSTE

### RÔLE

Le Groupe de gestion des cas de protection (GGC) est chargé de statuer sur les préoccupations en matière de protection faisant l'objet d'investigations par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA). Il examine les investigations menées par l'UIA, évalue les risques, rend des ordonnances relatives aux mesures de protection, limitations, restrictions, sanctions, et autres questions, conformément aux Règles de protection de World Athletics (les « Règles de protection »).

Le GGC se réunit aussi souvent que nécessaire pour examiner toute préoccupation en matière de protection relevant des Règles de protection. Il examine les cas principalement sur la base de pièces écrites et d'éléments documentaires, et bénéficie, dans l'exercice de ses fonctions, de l'assistance de Sport Resolutions, qui agit en qualité de secrétariat indépendant.

### COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT

Le GGC est composé de six (6) à dix (10) personnes, incluant un président. Les membres du GGC, nommés par le secrétariat, doivent présenter collectivement un éventail de compétences et de parcours culturels appropriés.

Les membres du GGC sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois, soit une durée maximale de douze ans.

### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du GGC sont notamment les suivantes :

- imposer des ordonnances de protection provisoires ;
- examiner et ratifier les ordonnances provisoires de protection ;
- examiner les enquêtes menées par l'UIA et les recommandations formulées par celle-ci, ainsi que les observations de la personne faisant l'objet d'une enquête ;
- demander que des informations complémentaires soient fournies ou que des investigations complémentaires soient menées par l'UIA ;
- déterminer les modalités procédurales applicables aux affaires dont il est saisi, y compris l'opportunité d'autoriser la personne concernée à s'exprimer devant lui en personne ;
- prendre des décisions concernant les pièces confidentielles et siéger, le cas échéant, en qualité de Panel chargé des pièces confidentielles ;
- examiner les décisions relatives à la protection rendues par les fédérations membres ou les associations continentales et, le cas échéant, rendre des ordonnances leur conférant une portée internationale ;
- examiner les recommandations de l'UIA et rendre des ordonnances de protection définitives, d'autres ordonnances et/ou des sanctions.

Les candidats sont invités à consulter les Règles de protection, accessibles en [cliquant ici](#) (cf. document D1.2), pour une description plus complète du rôle et des responsabilités du GGC.

## ADMINISTRATION

Les membres du GGC sont rémunérés à hauteur de 300 GBP par jour pour l'exercice de leurs fonctions. Cette rémunération couvre notamment les réunions avec les autres membres du GGC, la lecture des pièces et la préparation de l'instruction d'une affaire, les délibérations ou la rédaction d'une ordonnance. En règle générale, le temps consacré au traitement d'une affaire ne devrait pas excéder une journée de travail.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET QUALITÉS PERSONNELLES

Conformément à l'alinéa 4.2 des Règles de protection, les candidatures seront évaluées par le secrétariat indépendant du GGC, Sport Resolutions.

Les membres du GGC doivent :

- détenir une qualification professionnelle reconnue exigeant une expertise et des compétences en matière de protection, et/ou de gestion des personnes mises en cause pour des faits susceptibles de relever de la protection, ainsi que des risques associés ;
- justifier d'au moins cinq ans d'expérience dans une fonction liée à la protection, dans le sport ou dans un autre secteur pertinent, par exemple le travail social ;
- avoir récemment conseillé des tribunaux, panels ou groupes de gestion des cas en matière de protection, ou y avoir siégé, lorsque ceux-ci sont habilités à se prononcer sur l'aptitude de personnes à travailler avec des enfants et des personnes vulnérables ; et/ou
- avoir une expérience récente de la conduite d'investigations ou d'évaluations des risques, ainsi que de la rédaction de rapports portant sur des préoccupations et plaintes en matière de protection, en particulier dans le secteur du sport ;
- posséder des connaissances de base en droit du travail et dans les autres législations pertinentes relatives à l'égalité et à la discrimination, aux droits humains et à la protection des groupes vulnérables ;
- comprendre l'impact que les comportements abusifs ou discriminatoires peuvent avoir sur les personnes, ainsi que la vulnérabilité de certains groupes ;
- comprendre les comportements susceptibles de révéler une situation de manipulation psychologique destinée à permettre l'abus d'un enfant ou d'un adulte à risque ;
- comprendre le soutien nécessaire aux témoins vulnérables et aux personnes mises en cause pour des pratiques dangereuses dans le cadre de leur travail avec des enfants, des jeunes et des adultes ;
- être capables de travailler aux côtés d'autres professionnels, notamment des juristes, des forces de l'ordre et des travailleurs sociaux ;
- être capables d'évaluer et d'analyser divers éléments de preuve, écrits ou autres ;
- connaître les bonnes pratiques en matière de gestion des préoccupations en matière de protection, en particulier celles applicables aux instances dirigeantes sportives.

Autres critères :

- Une connaissance et une expérience de l'athlétisme, dans des fonctions d'administrateur ou dans un rôle lié à la compétition, sont souhaitables ;
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise ; celle du français est souhaitable.

## COMMENT POSTULER

Les candidats présélectionnés feront l'objet d'une vérification d'intégrité par le Panel de vérification d'éligibilité, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité. Aucun candidat présélectionné ne pourra être recommandé en vue d'une nomination tant que le Panel de vérification d'éligibilité ne l'aura pas déclaré éligible. Le Panel de vérification d'éligibilité est un organe distinct et indépendant de World Athletics. Les Règles de vérification d'éligibilité sont disponibles [en cliquant ici](#) (cf. document B3.2).

Les candidatures doivent être envoyées à [panels@sportresolutions.com](mailto:panels@sportresolutions.com) et parvenir au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 à 17 h BST (heure d'été britannique). Elles doivent comprendre les éléments suivants :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- Les **coordonnées** du candidat, comprenant ses adresses professionnelle et personnelle, ses numéros de téléphone, y compris son téléphone portable, ainsi que son adresse électronique ;
- **Une lettre décrivant les compétences, l'expérience et les qualités** au regard des critères énoncés ci-dessus ;
- Les coordonnées complètes de **trois personnes de référence**. Ces personnes ne seront contactées qu'après consultation préalable du candidat. Il incombe au candidat de s'assurer qu'elles accepteront de fournir une référence si elles sont contactées.

L'objet de l'e-mail devra mentionner « World Athletics Safeguarding Case Management Group ».

World Athletics encourage les candidatures de profils variés et divers, sans considération d'âge, de genre, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de religion ou de handicap.